

Faire un signalement - Lanceur d'alerte

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Courriel :@.....

Numéro de téléphone :

Je demande à recevoir l'accusé de réception de mon signalement et toute correspondance relative au traitement de celui-ci (suite de l'instruction ; clôture de la procédure...)

[cocher la case et compléter]

à l'adresse postale déclarée

par courriel@.....

Les coordonnées ont pour stricte finalité le traitement de l'alerte par le référent, afin de permettre le cas échéant tout contact ultérieur à la saisine.

Un signalement fait de manière anonyme pourrait être déclaré recevable, après examen préalable, si le signalement fournit suffisamment de détails permettant d'établir la gravité des faits qui en sont l'objet.

Contexte de l'alerte

Votre alerte concerne :

- des informations portant sur un crime, un délit,
- des informations portant sur une menace ou un préjudice pour l'intérêt général,
- des informations portant sur une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement,
- des informations portant sur une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement
- des faits susceptibles de constituer un conflit d'intérêts : toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif des fonctions de l'agent.
- autre – je ne sais pas.

Il n'est pas nécessaire que vous ayez eu personnellement connaissance des informations dans le contexte professionnel. Un lanceur d'alerte peut signaler des faits qui lui ont été rapportés.

Les faits dénoncés pourront porter sur "des informations" sur un crime, un délit ou des violations du droit mais aussi sur des "tentatives de dissimulation" de ces violations. La violation de la règle n'a pas à être "grave et manifeste".

Transmission du signalement

Le présent formulaire est à envoyer au choix :

- par courriel, au référent alerte : referent.alerte@filieris.fr
- par courrier, sous double enveloppe fermée (un envoi en recommandé avec accusé de réception est conseillé) ;
- tous les éléments de la saisine (formulaire et documents annexes) doivent être insérés dans une première enveloppe, sur laquelle figurera exclusivement la mention : « SIGNALEMENT D'UNE ALERTE AU TITRE DE LA LOI DU 9 DECEMBRE 2016 EFFECTUE LE (date) » ;
- la première enveloppe sera insérée dans une seconde enveloppe, dite enveloppe extérieure sur laquelle figurera l'adresse suivante, complétée de la mention « CONFIDENTIEL » :

CANSSM
CONFIDENTIEL
77, avenue de SEGUR
75714 PARIS

Pour plus d'informations, il est possible de contacter le référent alerte : referent.alerte@filieris.fr

Suite du signalement

Un accusé de réception vous sera délivré dans les 7 jours à réception de la présente.

La recevabilité de votre saisine sera examinée dans un **délai d'un mois** par le référent alerte, à compter de la réception de l'alerte. Si cet examen appelle un délai supplémentaire, le référent alerte en fixe la durée et informe l'auteur du signalement. Le référent informe l'auteur du signalement de la recevabilité du signalement et des suites données ou de l'irrecevabilité.

Si le signalement est recevable, le référent instruit l'alerte ; il informe l'auteur du signalement des mesures mises en œuvre dans un **délai de deux mois** (à compter de la décision de recevabilité), sauf circonstances particulières nécessitant un allongement de ce délai, dont l'auteur du signalement est alors informé.

Le référent doit donc vous apporter une première réponse dans un délai global de trois mois à compter de l'accusé réception du signalement. Il n'est pas tenu de traiter l'alerte dans ce délai mais seulement de vous informer sur les actions envisagées ou déjà prises pour évaluer la réalité de votre alerte (par exemple : engagement d'une enquête interne) et remédier à la situation signalée.

Traitement des données personnelles

Le référent alerte, responsable du traitement, récolte des données personnelles afin de lui permettre le traitement des demandes qui lui sont soumises. Ce traitement est mis en œuvre dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public, au sens du RGPD. Le référent alerte est l'unique destinataire du traitement, tenu à une obligation de discrétion et de secret professionnel. Dans l'exercice de sa mission, le référent alerte pourra transmettre certaines données à des services dédiés internes et soumis aux mêmes obligations.

Vous disposez du droit de demander l'accès aux données à caractère personnel vous concernant, la rectification ou la limitation du traitement, ainsi que de vous opposer à la mise en œuvre du traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement, vous pouvez contacter le référent alerte à l'adresse suivante : referent.alerte@filieris.fr

Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits informatiques et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données personnelles de la CANSSM.

Le Délégué à la Protection des Données est désigné auprès de de la Commission nationale informatique et libertés, sous le numéro DPO-2677. Il est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives à une collecte ou un traitement de données à caractère personnel. Il peut être contacté à l'adresse dpo@filieris.fr ou adresser une réclamation auprès de la CNIL :

CNIL - Service des Plaintes
3 Place de Fontenoy
TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et agir sans contrepartie financière directe et de bonne foi. »

Fait le :

Signature du signalant